

Grandson, le 14 avril 2025

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 30 avril 2025 à 20h00 à Bonvillars
Grande salle, route de la Cour

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2024
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communications du CoDir
6. Election des membres du bureau :
 - Présidence ; Vice-Présidence ; Scrutateurs & suppléants
7. Préavis 01/2025 : Complément de budget année scolaire 2024-2025
Budget période août à décembre 2025
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et décision
8. Divers et propositions individuelles

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

Le Président



Hervé Cornaz

Remarque : il n'y a pas de moyen de projection dans la grande salle

Nom	Prénom	Localité	Conseil du 30.04.25
Guilloud	Mikael	Bonvillars	P
Fernandes	Victor	Bonvillars	P
Pivot	Bénédicte	Champagne	P
Rossi	Mirco	Champagne	P
Flückiger	Valérie	Champagne	P
Taets	Christine	Champagne	P
Knegtel	Birgit	Concise	P
Jeanneret	Joël	Concise	P
Denervaud-Romero	Kristelle	Concise	P
Paris	Stéphane	Concise	P
Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	P
Ambrosini	Solene	Corcelles-près-Concise	P
Jeanneret	Josy	Fiez	P
Santini Brand	Rebecca	Fiez	E
Boesiger	Carole	Fontaines-sur-Grandson	P
Nussbaumer	Cédric	Fontaines-sur-Grandson	P
Kemmling	Lucie	Giez	P
Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P
Chessa	Isabelle	Grandevent	P
Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P
Vialatte	Antonio	Grandson	P
Décoppet	Delani	Grandson	P
Payot	Emmanuelle	Grandson	P
Cornaz	Hervé	Grandson	P
Ineichen	Josik	Grandson	P
Panchaud	Mathieu	Grandson	E
Isaac	Marie -Claire	Grandson	P
Terrettaz	Vincent	Grandson	P
Baltar	Corinne	Montagny-près-Yverdon	P
Leuenberger	Dominga	Montagny-près-Yverdon	P
Lunardi	Pierre-Alain	Montagny-près-Yverdon	E
Wyssmüller	Evelyne	Mutruux	P
Silvani	Robin	Mutruux	P
Mercier	Camille	Novalles	P
Kobi	Serge	Novalles	A
David	Cédric	Onnens	P
Niederhauser	Patrick	Onnens	P
Correvon	Melanie	Onnens	P
Cachin	André	Orges	E
Delachaux	Sabine	Orges	P
Favre	Johnny	Provence	P
Palmieri	Pietro	Provence	P
Duvoisin	Aline	Tevenon	P
Röthlisberger	Khadija	Tevenon	P
Tharin	Lucie	Tevenon	P
Martin	Beat	Valeyres-sous-Montagny	P
Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	P
Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P

BEURET	Léa	Vugelles-la-Mothe	P
Bresolin	Adrien	Vugelles-la-Mothe	A
	Nbr délégués		50

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 30 avril 2025 à Bonvillars

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2024
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communication du Codir
6. Election des membres du bureau
 - Présidence ; Vice-Présidence ; Scrutateurs & suppléants
7. Préavis 01/2025 : complément de budget année scolaire 2024-2025
Budget période août à décembre 2025
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et décision
8. Divers et propositions individuelles

M. le Président Hervé Cornaz ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 44 membres sont présents.

Excusés : SANTINI BRAND Rebecca (commune de Fiez), PANCHAUD Mathieu (Commune de Grandson), LUNARDI Pierre-Alain (commune de Montagny-près-Yverdon), CACHIN André (commune d'Orges)

Absents : KOBİ Serge (commune de Novalle)

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue la présence de M. MICHOT, Directeur des écoles de Grandson ainsi qu'à l'ensemble des membres du secrétariat de l'ASIGE.

2. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2024

M. Le Président H. Cornaz propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des questions.

Le PV est accepté à la majorité (une abstention)

La secrétaire est remerciée pour son travail.

Il n'y a pas de modification de l'ordre du jour. Celui-ci est mis au vote du conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie la commune de Bonvillars et particulièrement M. Mikael Guilloud, pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour la verrée prévue en fin de séance. Il rappelle à l'assemblée que pour faciliter les débats et aider à la rédaction du PV, il faut se lever ainsi qu'annoncer nom et commune.

Deux démissions sont annoncées : Mme Sabine Delachaux de la commune d'Orges à la fin du mois de juin 2025 et M. Lionel Cuhe de la commune de Vugelles-la-Mothe. Ils sont remerciés pour leur travail.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- M. Adrien Bresolin pour la commune de Vugelles-la-Mothe

Ce dernier étant absent, son assermentation est reportée à la prochaine assemblée.

5. Communication du CoDir

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) annonce la démission de Mme Virgine Chardon, boursière de l'ASIGE. La remplaçante a d'ores et déjà été trouvée, il s'agit de Mme Sabrina Alaimo qui commencera à partir du 1^{er} juin 2025.

M. F. Gagnebin (CoDir) nous informe que le permis de construire pour le campus scolaire de Champagne est entré en force. Des accords ont pu être trouvés avec les opposants au projet. D'ici la fin du mois d'août, 66% des soumissions devraient être rentrées afin de pouvoir chiffrer la suite et vérifier si les montants annoncés jusqu'à maintenant correspondent à la réalité du marché.

Un module supplémentaire va être installé afin d'accueillir une classe supplémentaire de 7-8P suite à une explosion démographique ainsi qu'une salle de dégagement.

Concernant le préavis 01/2025 qui sera discuté plus tard, il a été décidé, après de longues discussions, de faire un exercice de 17 mois, avec l'accord du canton, suite à la mise en place de MCH2 (modèle comptable harmonisé n°2). Dès le 1^{er} janvier 2026, un retour à l'année civile sera introduit. Un budget complémentaire pour les cinq derniers mois de l'année vous est donc proposé. Sur la base des 8 premiers mois de l'année, des corrections de budget ont été apportées. Dans ce même préavis, l'agrandissement scolaire, soit la nouvelle classe en plus ainsi que la salle de dégagement ont été introduits. Le CoDir est naturellement à disposition pour toutes questions, au vu de la complexité de ce préavis.

A la dernière page du préavis, une erreur s'est glissée au niveau des bâtiments, sous la rubrique « étude du campus, mandat d'étude 1 ». Dans le cadre du préavis, il avait été indiqué que les intérêts étaient inclus, et dans le report du tableau du nouveau budget, les intérêts sont ajoutés en plus, ce qui crée une différence d'environ CHF 10'953.-, cela est incorrect.

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

6. Election des membres du bureau – Présidence ; Vice-Présidence ; Scrutateurs & suppléants

M. Le Président H. Cornaz invite Mme Röthlisberger vice-présidente à venir devant l'assemblée pour procéder au vote. H. Cornaz se représente. Il invite néanmoins toute personne intéressée à reprendre cette place à s'annoncer

- M. H. Cornaz est réélu à l'unanimité par des applaudissements de l'assemblée. Il est remercié pour son travail par la vice-présidente.
- La vice-présidente Mme R. Röthlisberger se représente et est réélue à l'unanimité par un applaudissement de l'assemblée.
- Les deux scrutateurs Mme D. Leuenberger et M. S. Paris se représentent avec plaisir et sont également réélus à l'unanimité.

Pour ce qui est des scrutateurs suppléants, Mme Sabine Delachaux ayant démissionné pour le 30 juin 2025, un poste est à pourvoir.

- Mélanie Correvon de la commune d'Onnens accepte de prendre cette place

Mme Valérie Robert-Nicoud accepte quant à elle de continuer.

7. Préavis 01/2025 : Complément de budget année scolaire 2024-2025 – Budget période août à décembre 2025 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et décision

Le préavis ne pouvant être projeté sur écran, des exemplaires papier sont mis à disposition.

M. Le Président H. Cornaz donne la parole à M. J. Jeanneret pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion (*joint au présent PV*)

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1^{er} : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 4 ans au lieu de 3, l'investissement inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.

Article 2 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement complémentaire inhérent au coût global des travaux (amortissement et intérêts) de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 115'000.-.

Article 3 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement inhérent au coût global des travaux de l'extension de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 250'000.-.

Article 4 : **d'adopter** le budget complémentaire de l'ASIGE pour la période d'août 2024 à juillet 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 150'800.-, un total de revenus de CHF 203'950.-, soit un total en faveur des communes membres de l'ASIGE de CHF 53'150.-.

Article 5 : **d'adopter** le budget de l'ASIGE pour la période d'août 2025 à décembre 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 3'067'400.-, un total de revenus de CHF 87'800.-, soit un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 2'979'600.-.

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

M. A. Vialatte (Grandson) remercie M. Gagnebin (CoDir) pour les explications fournies concernant ce préavis. Il se permet de constater que CHF 365'000.- d'investissement ont été ajoutés au montant initial du préavis 03/2023 pour les modules scolaires, soit 26 % d'augmentation. Il

comprend la difficulté de mélanger un budget complémentaire avec des comptes mais cela aurait quand même mérité un préavis à part avec des explications plus éclairées.

M. J. Favre (Provence) indique, en page 7 du préavis, référence 110'311 « Mobilier et matériel scolaire - l'équipement du collège de Fiez en écrans tactiles », se souvenir que ces derniers seraient repris par le canton. Il demande, vu la somme de CHF 70'000.-, si tel est bien le cas et si le CoDir peut contrôler que c'est bien à l'Asige de les financer.

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) répond que c'est l'appel d'offre qui a été fait par le canton afin d'avoir des écrans meilleurs marchés, soit CHF 2'000.- au lieu de CHF 6'000.- pièce. C'est malgré tout à l'Asige de financer ces tableaux. Fiez est le dernier bâtiment à avoir dû être équipé.

M. J. Favre (Provence) demande à quoi correspondent les CHF 70'000.- vu le prix de l'écran.

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) explique que ce montant comprend également l'installation électrique, les tableaux autour de l'écran, le wifi, etc.

M. le Président H. Cornaz se permet de préciser que, contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis, le règlement du conseil intercommunal n'aura pas à être modifié suite au passage à MCH2. Le règlement fait référence aux statuts de l'association notamment par rapport aux dates de remise du budget et des comptes. Aucun doublon n'a été créé. Dès lors, seuls les statuts devront être mis à jour

Il est procédé au vote

Le préavis est accepté à la majorité (1 abstention)

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) remercie l'assemblée pour sa confiance.

8. Divers et propositions individuelles

M. le Président H. Cornaz donne la parole aux délégués.

M. J. Jeanneret (Concise) demande que les coordonnées (ex. email, téléphone) des nouveaux membres soient transmises au Président de la commission concernée afin qu'il puisse les contacter. Concernant les suppléants de la commission de gestion, il rappelle que ceux-ci sont considérés comme des membres de la CoGES et, comme il est souvent difficile d'avoir le quorum lors des réunions, ils seront convoqués à l'avenir lors de réunions.

M. le Président H. Cornaz rappelle qu'une séance CoGes doit se tenir avec 5 membres au maximum. Les suppléants ne sont pas autorisés à participer en tant que « spectateur »

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) rappelle que Virginie Chardon va quitter l'Asige. Elle est remerciée encore une fois pour son travail et notamment pour avoir remanié totalement les comptes pour le passage à MCH2.

M. le Président H. Cornaz informe que la date du prochain conseil est fixée **au 8 octobre 2025** et qu'il se tiendra à Onnens.

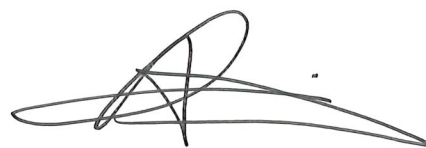
La séance est levée à 20h35

Le Président

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal strokes with a sharp upward flick at the end.

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, loopy initial 'L' followed by a series of horizontal strokes.

Lucie THARIN

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2025

Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article 1^{er} : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 4 ans au lieu de 3, l'investissement inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.
- Article 2 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement complémentaire inhérent au coût global des travaux (amortissement et intérêts) de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 115'000.-.
- Article 3 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement inhérent au coût global des travaux de l'extension de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 250'000.-.
- Article 4 : **d'adopter** le budget complémentaire de l'ASIGE pour la période d'août 2024 à juillet 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 150'800.-, un total de revenus de CHF 203'950.-, soit un total en faveur des communes membres de l'ASIGE de CHF 53'150.-.

Article 5 : **d'adopter** le budget de l'ASIGE pour la période d'août 2025 à décembre 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 3'067'400.-, un total de revenus de CHF 87'800.-, soit un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 2'979'600.-.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 30 avril 2025

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal strokes, with a long, thin horizontal line extending to the right.

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

A blue ink signature featuring a large, stylized capital 'A' or 'L' shape, with several horizontal strokes extending to the right.

Lucie THARIN

Association scolaire intercommunale Grandson et environs



Complément de budget année scolaire 2024/25
Budget d'août à décembre 2025



Table des matières

1. Préavis n°01/2025 ➔	
Complément de budget année scolaire 2024-2025	
Budget période août à décembre 2025	1 - 12
2. Complément de budget année scolaire 2024-2025	
Budget période août à décembre 2025	13 - 16
3. Comptes de fonctionnement 2023/2024	17 - 20
4. Comparatif budget/comptes sur 17 mois	21 - 24
5. Données répartition communes	25
6. Répartition communes - primaire	26
7. Répartition communes - secondaire	27
8. Répartition communes - global	28
9. Indemnités locaux par Communes	29

A large blue arrow pointing upwards, containing the text 'Préavis 01/2025' in white.

Préavis 01/2025

Complément de budget année scolaire 2024/2025

Budget période août à décembre 2025

Le Comité de direction

Grandson, le 25 mars 2025

1. Préambule et résumé du budget

Ce préavis a été réalisé dans le but d'effectuer une transition comptable au vu de l'introduction de MCH2. En effet, avec ce nouveau système, les périodes comptables doivent impérativement passer à l'année civile à l'identique des communes, soit du 1er janvier au 31 décembre.

A cet effet, les statuts de l'ASIGE et le Règlement du Conseil Intercommunal devront être modifiés. Ils rentreront ainsi dans le cadre légal. Ce changement aura aussi pour avantage de fournir aux communes des budgets et comptes sur des périodes identiques.

Pour effectuer cette transition dans les meilleures conditions, le CoDir a fait le choix de prolonger son budget de fonctionnement actuel de 5 mois afin d'arriver à clôturer cette dernière année en MCH1 au 31 décembre 2025, soit après 17 mois d'activité. Cette démarche permet d'éviter deux clôtures de comptes la même année. Pour s'assurer de la bonne forme de cette démarche, le CoDir a consulté la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) – Direction des finances communales, pour valider cette démarche, ce qui a été confirmé en date du 11 février 2025 par mail.

Certaines modifications et adaptations du CoDir ont modifié des postes du budget en cours. Le comité exécutif a donc profité de la situation décrite ci-dessus pour effectuer les ajustements nécessaires au niveau des charges. Ces différences sont expliquées dans les pages suivantes.

Il est aussi à relever que le planning du Campus à Champagne paraît maintenant figé suite à l'entrée en vigueur du permis de construire en mars dernier. Il a paru judicieux d'étaler l'amortissement du collège provisoire à Champagne sur 4 ans au lieu de 3 ans en rapport avec l'emménagement projeté pour la rentrée scolaire 2028. De plus, une salle de classe et une salle de dégagement supplémentaires s'avèrent nécessaire pour combler un pic démographique des prochaines années dans les tranches 7-8P sur ce même site. Ce nouvel état a, de fait, directement été intégré et porté au budget avec un amortissement sur 3 ans.

Pour donner la possibilité au Conseil intercommunal d'avoir un comparatif, le budget a été présenté sous forme de colonnes distinctes en séparant chaque période. Cette démarche a également été faite pour les comptes (explicatif ci-dessous) :

Pour la partie budget :

- a. Budget de 12 mois, soit du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025, validé par le Conseil Intercommunal le 1^{er} mai 2024, préavis n° 01/2024 du 5 mars 2024 (situation initiale) :

BU 24/25 (12 mois) validé	
Charges	Revenus
Sous-totaux	7 528 300.00
Particip. Cmes	7 425 300.00
Totaux	7 528 300.00

- b. Budget de 5 mois, soit du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025 (période supplémentaire demandée) :

BU 08.2025-12.2025 (5 mois)	
Charges	Revenus
Sous-totaux	3 067 400.00
Particip. Cmes	2 979 600.00
Totaux	3 067 400.00

- c. Budget complémentaire de 12 mois, soit du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 afin de régulariser certaines situations déjà connues de la période en cours (augmentation de budget) :

BU compl. 08.2024-07.2025	
Charges	Revenus
Sous-totaux	150 800.00
Particip. Cmes	-53 150.00
Totaux	150 800.00

d. Budget consolidé reprenant le total des deux positions précitées (b. et c.), soit du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025 :

Total BU 08.2025-12.2025 à valider		
	Charges	Revenus
Sous-totaux	3 220 400.00	291 750.00
Particip. Cmes		2 928 650.00
Totaux	3 220 400.00	3 220 400.00

e. Budget consolidé de 17 mois, reprenant la position précédente (d.) et le budget déjà validé par le Conseil Intercommunal, soit du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2025 (a.) :

BU 08.2024-12.2025 (17 mois)		
	Charges	Revenus
Sous-totaux	10 748 700.00	394 750.00
Particip. Cmes		10 353 950.00
Totaux	10 748 700.00	10 748 700.00

Pour la partie comptes :

a. Comptes de 12 mois, soit du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, validé par le Conseil Intercommunal le 27 novembre 2024, préavis n° 03/2024 du 21 octobre 2024 :

CO 23/24 (12 mois) validés		
	Charges	Revenus
Sous-totaux	6 761 521.54	243 913.65
Particip. Cmes		6 517 607.89
Totaux	6 761 521.54	6 761 521.54

- b. Comptes (non révisés) de 5 mois, soit du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024, chiffres connus de la période en cours :

CO 08.2024-12.2024 (5 mois) non révisés		
	Charges	Revenus
Sous-totaux	3 005 776.32	50 598.45
Particip. Cmes		2 955 177.87
Totaux	3 005 776.32	3 005 776.32

- c. Comptes consolidés de 17 mois, reprenant la position précédente (b.) et les comptes validés par le Conseil Intercommunal, soit du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2024 (a.) :

CO 08.2023-12.2024 (17 mois)		
	Charges	Revenus
Sous-totaux	9 767 297.86	291 498.10
Particip. Cmes		9 475 799.76
Totaux	9 767 297.86	9 767 297.86

Dans sa séance du 25 mars 2025, le Comité de direction a validé les principes suivants :

- D'augmenter la période d'amortissement à charge des communes de l'école provisoire à Champagne de 3 à 4 ans. La fin de l'amortissement coïncidera ainsi avec le début de l'exploitation du nouveau campus scolaire et sportif à Champagne.
- Le complément de budget pour l'année scolaire 2024/2025 (1^{er} août 2024-31 juillet 2025).
- Le budget pour la période d'août 2025 à décembre 2025.

Conformément à l'article 77 du règlement du Conseil intercommunal, cette proposition de budget et les explications qui l'accompagnent sont renvoyés à la Commission de gestion pour examen et rapport.

2. Comptes de fonctionnement

10 Autorité 100 Autorité ASIGE

Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025

Pas de changement.

Budget période août 2025 à décembre 2025

Les charges restent stables à l'instar des années précédentes.

101 Direction EPS et secrétariat ASIGE

Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025

Traitement du personnel - Nécessité d'augmenter le taux de la préposée aux transports de 65% à 80% dès le 1^{er} novembre 2024 et engagement d'une secrétaire à 50% pour seconder l'administration dès le 1^{er} mars 2025. Ce recrutement s'est fait dans un premier temps par le biais d'une société spécialisée dans le placement de personnel temporaire (101.308).

L'augmentation de la dotation précitée se justifie par la reprise des tâches déléguées par le canton qui n'avaient pas encore été transmises à l'ASIGE, l'élaboration du règlement des transports et la spécificité de la planification des transports.

Suite à l'annonce de départ de la boursière au 31 mai 2025, le CoDir a entrepris un processus de recrutement et a sélectionné une candidate. Cette dernière prendra ses fonctions le 1^{er} juin 2025 à un taux d'activité de 60%. L'augmentation de taux se justifie par les heures supplémentaires effectuées par la boursière en poste dues à la charge de travail.

Imprimés et fournitures de bureau - Dépassement lié à l'appareil multifonctions, volume de copies réalisées.

Mobilier, matériel, machines locaux ASIGE - Dépassement dû à l'engagement d'une secrétaire et l'achat d'un écran tactile utile pour les différentes séances qui se déroulent dans les locaux de l'ASIGE.

Budget période août 2025 à décembre 2025

Traitement du personnel - Les charges prennent en compte les éléments précités, ce qui représentera un EPT de 2.55.

Autres frais de personnel - En prévision de formations.

Imprimés et fournitures de bureau - prise en compte des éléments précités.

Mobilier secrétariat EPS - non budgétisé, ce compte n'a pas subi de charge les années précédentes.

Mobilier PPLS - non budgétisé, ce compte n'a pas subi de charge les années précédentes.

102

Service financier

Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025

102.301-305 Traitement du personnel - Création d'un pool par l'engagement de deux patrouilleurs-ses/surveillants-es scolaires dès septembre et octobre 2024, notamment pour la surveillance à Fiez des élèves de 1-2P qui ont un temps d'attente trop long entre le transport et l'entrée en classe.

102.318.5

Prestations de tiers - Les charges fixes liées à ce compte ont été sous-évaluées et s'élèvent à environ Fr. 34'000.-. S'ajoutent à cette charge les frais d'avocat pour les différents recours et le marché public des transports scolaires.

Budget période août 2025 à décembre 2025

102.310.3 Economat école pour élèves - non budgétisé, ce compte n'a pas subi de charge les années précédentes.

102.317.1 Frais promotions - non budgétisé, pas de promotions sur cette période.

102.318.5 Prestations de tiers - Prise en compte des éléments précités.

102.318.9

Frais des patrouilleurs scolaires - Les frais liés à la réserve prévue, conformément au préavis 6/2022, pour l'engagement d'un service de surveillance sur le trajet de l'école en cas de situations problématiques, seront transférés sur le compte 102.318.9.1. A savoir que des frais pour cette prestation sont engagés pour la période en cours.

110

Degré primaire

Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025

110.352 Ecolage extérieur - Dépassement, les frais engagés pour la période en cours montrent que la charge sera plus importante que prévu.

110.451.2 Participation du Canton charges enseignement ↓

110.452 Participation ecolage extérieur - Figurent les participations reçues pour la période en cours.

Les coûts et recettes des 3 postes précités sont difficilement budgétisables et ne dépendent pas de l'ASIGE. En passant à un exercice financier couvrant une année civile, les informations nécessaires à l'établissement du budget seront en grandes parties connues et mieux maîtrisables.

110.465.1

Subside et participations, activités sportives et camps - Subventions du canton hors période en cours (23/24).

Budget période août 2025 à décembre 2025

110.310.4 Caisse de classe - La majorité des enseignants-es disposent de cet avoir durant le 2^e semestre.

110.311 Mobilier et matériel scolaire - Equipement du collège de Fiez en écrans tactiles et tableaux interactifs.

110.352 Ecolage extérieur - prise en compte des éléments précités.

110.365.1

Activités sportives et camps - Peu d'activité durant cette période.

110.365.3-4	Projet d'établissement et transports – Ce compte subit une augmentation due à un nouveau projet mis en place « Ecole à la ferme au domaine de Longeville à Orges ».
110.480	Prélèvement sur fonds de réserve équipement – En prévision du passage au MCH2 et des directives sur les réserves, le CoDir propose l'utilisation du fonds de réserve équipement (9280.04) pour couvrir la dépense prévue au compte 110.311.
120	Degré secondaire
	<u>Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025</u>
120.365.1	Activités sportives et camps – Dépassement, la planification de ces activités pour la période en cours est, en grande partie, à l'image de l'année scolaire précédente. En tenant compte de ce paramètre, le budget 24/25 est sous-évalué.
120.451.2	Participation du Canton charges enseignement ↓
120.452	Participation écolage extérieur - Participations reçues pour la période en cours. Les coûts et recettes des 2 postes précités sont difficilement budgétisables et ne dépendent pas de l'ASIGE. En passant à un exercice financier couvrant une année civile, les informations nécessaires à l'établissement du budget seront en grandes parties connues et mieux maîtrisables.
120.465.1	Subside et participations, activités sportives et camps - la planification de ces activités pour la période en cours est, en grande partie, à l'image de l'année scolaire précédente. En tenant compte de ce paramètre, le budget 24/25 est sous-évalué.
	<u>Budget période août 2025 à décembre 2025</u>
120.365.1	Activités sportives et camps - Peu d'activité durant cette période
120.451.2	Participation du Canton charges enseignement - prise en compte des éléments précités.
130	Devoirs accompagnés
	<u>Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025</u>
130.436.3	Remboursement assurance – Perçu sur la période en cours.
	<u>Budget période août 2025 à décembre 2025</u>
130.465	Participation des parents et don – Pas d'encaissement sur cette période.

- 35

Bâtiments
- 351

Borné-Nau A
- 351.322

Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025
Intérêts des dettes à moyen et long terme – La baisse des taux d'intérêt permet une économie pour la période en cours.
- 351.322

Budget période août 2025 à décembre 2025
Projection des ATF au 1^{er} août 2025, intérêts annuels calculés sur 5 mois :

N° de compte	Prêteur	Taux	Montant au prévu au 1.08.25	Intérêts calculés
9220.02	BCV	0.60%	4 000 000	10 100
9220.08	BCV	0.99%	1 810 000	7 900
9220.09	BCV	0.99%	710 000	2 900
9220.11	BCV	0.45%	1 300 000	2 500
Total des emprunts			7 820 000	23 400

- 351.331

L'ATF 5359.84.62, compte de bilan 9220.10 arrivera à échéance le 30 juin 2025. L'amortissement annuel se poursuivra sur l'ATF 5344.90.06 compte 9220.08.
Amortissement investissement Borné-Nau A.

- 352

Pavillon BNE
- 352

Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025
Pas de changement.
Budget période août 2025 à décembre 2025
Frais courants.
- 353

Pavillon BNF
- 353

Complément budget 24/25
Pas de changement.
Budget période août 2025 à décembre 2025
Entretien des bâtiments – Réfection de la porte d'entrée du bâtiment.
- 353.314
- 9

354	Bâtiments scolaires des communes membres	
	<u>Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025</u>	
	Pas de changement.	
	<u>Budget période août 2025 à décembre 2025</u>	
354.311	Matériel et mobilier scolaires – Création de casiers Borné-Nau B.	
354.316.1	Location des classes primaires - Fin d'amortissement au 31 juillet 2025 du bâtiment des Cloîtres et du bâtiment Borné-Nau B à Grandson.	
354.331	Amortissement investissement « Transformation bibliothèque » PR 1.06/2021.	
355	Ecole provisoire de Champagne (site Derrière-Ville)	
	<u>Budget complémentaire période août 2024 à juillet 2025</u>	
355.316.1	Location des classes primaires Ecole provisoire de Champagne	
	Préavis 03/2023 du 21 mars 2023 Ecole provisoire de Champagne Le CoDir propose d'amortir sur 4 ans au lieu de 3 ans, l'investissement inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.	
	<u>Budget période août 2025 à décembre 2025</u>	
355.316.1	Location des classes primaires Ecole provisoire de Champagne	
	Préavis 03/2023 du 21 mars 2023 Ecole provisoire de Champagne Le décompte final du coût global des travaux et de l'achat des modulaires s'élève à Fr. 1'515'000.-, soit un surcoût de Fr. 115'000.- dû à la création d'une 7^e classe. Est porté au présent budget de fonctionnement, à partir du 1^{er} août 2025, sur une durée de 3 ans, l'investissement complémentaire inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules (amortissement et intérêts) de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.	

Extension de l'école provisoire située sur la zone Derrière Ville à Champagne

Afin d'accueillir une classe et une salle de dégagement supplémentaires pour la rentrée août 2025. Durant la période en cours sont accueillies 3 classes de 7^e année et 4 classes de 8^e année, à la rentrée d'août 2025 seront accueillies 4 classes de 7^e et 4 classes de 8^e. Est porté au présent budget de fonctionnement, à partir du 1^{er} août 2025, sur une durée de 3 ans, l'investissement inhérent au coût global des travaux (amortissement et intérêts) de l'extension de l'école provisoire située sur la zone Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 250'000.-.

355.316.1.2 Location des classes primaires Campus scolaire et sportif de Champagne

Préavis 03/2022 du 12 décembre 2021 Campus scolaire et sportif de Champagne

Est porté au présent budget de fonctionnement, pour la première année, le remboursement de l'investissement lié au crédit d'étude n°1, en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur la zone de Derrière Ville à Champagne.

3. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

Article 1 :

d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 4 ans au lieu de 3, l'investissement inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.

Article 2 :

d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement complémentaire inhérent au coût global des travaux (amortissement et intérêts) de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 115'000.-.

Article 3 :

d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement inhérent au coût global des travaux de l'extension de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 250'000.-.

Article 4 :

d'adopter le budget complémentaire de l'ASIGE pour la période d'août 2024 à juillet 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 150'800.-, un total de revenus de CHF 203'950.-, soit un total en faveur des communes membres de l'ASIGE de CHF 53'150.-.

Article 5 :

d'adopter le budget de l'ASIGE pour la période d'août 2025 à décembre 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 3'067'400.-, un total de revenus de CHF 87'800.-, soit un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 2'979'600.-.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Francesco Di Franco

La Secrétaire :



Nathalie Lenoir

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves PRI	Elèves SEC	Total élèves
Bonvillars	526	43	18	61
Champagne	1 071	81	48	129
Concise	1 022	94	36	130
Corcelles-près-Concise	425	42	10	52
Fiez	436	41	19	60
Fontaines-sur-Grandson	199	13	13	26
Giez	459	32	19	51
Grandevent	237	18	11	29
Grandson	3 386	271	118	389
Montagny-près-Yverdon	777	57	34	91
Mutruz	145	14	7	21
Novalles	102	12	6	18
Onnens	498	38	16	54
Orges	416	38	16	54
Provence	415	28	7	35
Tévenon	865	76	38	114
Valeyres-sous-Montagny	703	61	27	88
Vugelles-La Mothe	151	10	8	18
Totaux	11 833	969	451	1 420

* Selon art. 24 des statuts
Art. 24 - Tous les frais engagés par l'association, sous déduction des subventions cantonales et autres recettes, sont répartis entre les communes associées.
La quote-part des communes associées est déterminée:
a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice
b) par moitié en proportion du nombre d'élèves fréquentant les classes de l'association au 31 décembre de l'exercice

Secteur	Charges	Revenus	A répartir
100 Autorités	36 900.00	800.00	36 100.00
101 Administration	222 000.00	680.00	221 320.00
102 Transports et finances	947 500.00	680.00	946 820.00
110 Enseignement primaire	148 500.00	111 490.00	37 010.00
120 Enseignement secondaire	115 900.00	44 200.00	71 700.00
130 Devoirs accompagnés	36 300.00	2 500.00	33 800.00
351 Borné-Nau A	304 200.00	13 000.00	291 200.00
352 Borné-Nau E (ancien C)	12 000.00	-	12 000.00
353 Borné-Nau F (ancien D)	11 700.00	-	11 700.00
354 Bâtiments scolaires Cmes Locations classes primaires	548 000.00	-	548 000.00
354 Borné-Nau B	50 000.00	-	50 000.00
354 Borné-Nau D	126 000.00	-	126 000.00
354 Centre sportif Régional (CSR)	315 000.00	-	315 000.00
354 Bâtiments scolaires Cmes mixtes	106 200.00	-	106 200.00
355 Bâtiment scolaire Champagnne (Campus scolaire et sportif)	240 200.00	118 400.00	121 800.00
Totaux	3 220 400.00	291 750.00	2 928 650.00

Répartition entre primaire et secondaire	
Primaire	44.6%
Secondaire	55.4%
Total primaire et secondaire	100.0%

1344 240.00
599 669.45
744 570.55

1 306 500.00
1 622 200.00
2 928 700.00

ASIGE

Budget 2024/25 complémentaire
Budget 2025/08-12

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves PRI
Bonvillars	526	43
Champagne	1 071	81
Concise	1 022	94
Corcelles-près-Concise	425	42
Fiez	436	41
Fontaines-sur-Grandson	199	13
Giez	459	32
Grandevent	237	18
Grandson	3 386	271
Montagny-près-Yverdon	777	57
Mutrux	145	14
Novalles	102	12
Onnens	498	38
Orges	416	38
Provence	415	28
Tévenon	865	76
Valeyres-sous-Montagny	703	61
Vugelles-La Mothe	151	10
Totaux	11 833	969

Répartition Communes - Primaire

Total primaire			Coût primaire	
50% prorata population	50% prorata élèves	Total	par habitant	par élève
29 038.25	28 988.40	58 026.65	110.32	1 349.46
59 125.40	54 606.05	113 731.45	106.19	1 404.09
56 420.30	63 369.95	119 790.25	117.21	1 274.36
23 462.45	28 314.25	51 776.70	121.83	1 232.78
24 069.70	27 640.10	51 709.80	118.60	1 261.21
10 985.95	8 763.95	19 749.90	99.25	1 519.22
25 339.45	21 572.75	46 912.20	102.21	1 466.01
13 083.75	12 134.65	25 218.40	106.41	1 401.02
186 926.80	182 694.25	369 621.05	109.16	1 363.92
42 894.90	38 426.45	81 321.35	104.66	1 426.69
8 004.85	9 438.10	17 442.95	120.30	1 245.93
5 631.00	8 089.80	13 720.80	134.52	1 143.40
27 492.50	25 617.65	53 110.15	106.65	1 397.64
22 965.60	25 617.65	48 583.25	116.79	1 278.51
22 910.40	18 876.15	41 786.55	100.69	1 492.38
47 753.00	51 235.30	98 988.30	114.44	1 302.48
38 809.65	41 123.05	79 932.70	113.70	1 310.37
8 336.05	6 741.50	15 077.55	99.85	1 507.76
653 250.00	653 250.00	1 306 500.00		

ASIGE

Budget 2024/25 complémentaire
Budget 2025/08-12

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves SEC
Bonvillars	526	18
Champagne	1 071	48
Concise	1 022	36
Corcelles-près-Concise	425	10
Fiez	436	19
Fontaines-sur-Grandson	199	13
Giez	459	19
Grandevent	237	11
Grandson	3 386	118
Montagny-près-Yverdon	777	34
Mutrux	145	7
Novalles	102	6
Onnens	498	16
Orges	416	16
Provence	415	7
Tévenon	865	38
Valeyres-sous-Montagny	703	27
Vugelles-La Mothe	151	8
Totaux	11 833	451

Répartition Communes - Secondaire

Total secondaire			Coût secondaire	
50% prorata population	50% prorata élèves	Total	par habitant	par élève
36 055.00	32 372.05	68 427.05	130.09	3 801.50
73 412.35	86 325.50	159 737.85	149.15	3 327.87
70 053.60	64 744.10	134 797.70	131.90	3 744.38
29 131.90	17 984.50	47 116.40	110.86	4 711.64
29 885.90	34 170.50	64 056.40	146.92	3 371.39
13 640.55	23 379.80	37 020.35	186.03	2 847.72
31 462.45	34 170.50	65 632.95	142.99	3 454.37
16 245.30	19 782.95	36 028.25	152.02	3 275.30
232 095.30	212 216.85	444 312.15	131.22	3 765.36
53 259.95	61 147.25	114 407.20	147.24	3 364.92
9 939.10	12 589.15	22 528.25	155.37	3 218.32
6 991.65	10 790.70	17 782.35	174.34	2 963.73
34 135.70	28 775.15	62 910.85	126.33	3 931.93
28 514.95	28 775.15	57 290.10	137.72	3 580.63
28 446.40	12 589.15	41 035.55	98.88	5 862.22
59 291.95	68 341.00	127 632.95	147.55	3 358.76
48 187.55	48 558.10	96 745.65	137.62	3 583.17
10 350.40	14 387.60	24 738.00	163.83	3 092.25
811 100.00	811 100.00	1 622 200.00		

ASIGE

Budget 2024/25 complémentaire
Budget 2025/08-12

Chiffres au 31.12.23 *	Habitants	Elèves PRI	Elèves SEC	Total élèves
Bonvillars	526	43	18	61
Champagne	1 071	81	48	129
Concise	1 022	94	36	130
Corcelles-près-Concise	425	42	10	52
Fiez	436	41	19	60
Fontaines-sur-Grandson	199	13	13	26
Giez	459	32	19	51
Grandevent	237	18	11	29
Grandson	3 386	271	118	389
Montagny-près-Yverdon	777	57	34	91
Muttrux	145	14	7	21
Novalles	102	12	6	18
Onnens	498	38	16	54
Orges	416	38	16	54
Provence	415	28	7	35
Tévenon	865	76	38	114
Valeyres-sous-Montagny	703	61	27	88
Vugelles-La Mothe	151	10	8	18
Totaux	11 833	969	451	1 420

Répartition Communes - Global

Primaire	Secondaire	Total	Coût	
			par habitant	par élève
58 026.65	68 427.05	126 453.70	240.41	2 073.01
113 731.45	159 737.85	273 469.30	255.34	2 119.92
119 790.25	134 797.70	254 587.95	249.11	1 958.37
51 776.70	47 116.40	98 893.10	232.69	1 901.79
51 709.80	64 056.40	115 766.20	265.52	1 929.44
19 749.90	37 020.35	56 770.25	285.28	2 183.47
46 912.20	65 632.95	112 545.15	245.20	2 206.77
25 218.40	36 028.25	61 246.65	258.42	2 111.95
369 621.05	444 312.15	813 933.20	240.38	2 092.37
81 321.35	114 407.20	195 728.55	251.90	2 150.86
17 442.95	22 528.25	39 971.20	275.66	1 903.39
13 720.80	17 782.35	31 503.15	308.85	1 750.18
53 110.15	62 910.85	116 021.00	232.97	2 148.54
48 583.25	57 290.10	105 873.35	254.50	1 960.62
41 786.55	41 035.55	82 822.10	199.57	2 366.35
98 988.30	127 632.95	226 621.25	261.99	1 987.91
79 932.70	96 745.65	176 678.35	251.32	2 007.71
15 077.55	24 738.00	39 815.55	263.68	2 211.98
1 306 500.00	1 622 200.00	2 928 700.00		

Données comptes bouclés soit 2022-23

Budget 24/25 compl. Budget 2025/08-12														
	Année construction	Exercice comptable dernier pnt	Nb année amort.	Valeur ECA	Investissement	AmortLin	IntérêtsLin	Entretien	Salle de Gym Nb de périodes à	Locations diverses	Total	Total par commune	Compte	Budget arrondi
Bonvillars	Primaire			1 073 828.00				21 476.55	21.00	19 814.00	41 090.55	56 646.15	354.316.1	24 000
	Primaire		30	777 779.00				15 555.60			15 555.60			
	Primaire													
Champagne PR03/2023	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
	Primaire	2028	4		1 515 000.00	378 750.00	11 362.50			16 812.00	10 000.00	26 812.00	354.316.1	11 000
	Primaire		4		1 400 000.00	350 000.00	10 500.00				390 112.50	390 112.50	355.316.1	163 000
PR03/2022	Primaire													
	Primaire													
	Primaire	2028	3		250 000.00	83 333.33	1 875.00			18 000.00	85 208.33	85 208.33	355.318.5	8 000
	Primaire													
	Primaire	2054	30		1 480 500.00	48 883.33	10 953.75			-	-	-	355.318.5	36 000
	Primaire	2028	30		2 047 412.00	68 247.05	15 355.60			-	59 637.08	59 637.08	355.316.1.2	25 000
Concise	Primaire	2028	30	3 035 779.00				60 715.60			144 318.25			
	Primaire	2050	30	1 840 000.00				36 800.00			111 933.35			
	Primaire		30	1 200 000.00	1 840 000.00	61 333.35	13 800.00	24 000.00			24 000.00	310 141.85	354.316.1	129 000
	Primaire	2050	20		97 500.00	4 875.00	731.25	-			5 606.25			
	Primaire													
	Primaire	2056	2037	30	3 364 248.00	3 407 926.00	113 997.55	25 559.45	67 284.95	26.00	24 284.00			
Fiez	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
Giez	Primaire													
	Primaire													
	Primaire			1 742 897.00					5.00	4 670.00		218 659.95	354.316.1	91 000
Grandson	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
	Primaire	2017	20	616 170.00	616 170.00	30 008.50	4 621.25	148 236.30			148 236.30			
	Primaire	2041	20	63 170.00	63 170.00	3 158.50	473.75	12 323.40			47 753.15			
PR1.05/19-PR02/2023	Primaire	2022	20		577 290.00	28 864.50	4 329.70	11 545.80			44 740.00	473 841.35	354.316.1	197 000
	Primaire	1990	30	9 201 554.00	1 295 570.00			184 031.10			184 031.10			
	Primaire			1 206 545.72				24 130.90			24 130.90			
	Primaire	2024	30	909 311.81				18 186.25	2.00	1 868.00	20 054.25	3 335.00	352.318.5	1 000
	Secondaire													
	Secondaire	1995	30	5 950 121.36				119 002.45			3 335.00	3 335.00	353.318.5	3 000
Montagny	Primaire	2024	30	4 006 800.00	6 025 800.00	177 258.80	45 201.00	80 136.00			6 670.00	119 002.45	354.316.2	50 000
	Primaire	2050	34								302 595.80	302 595.80	354.316.2.1	126 000
	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
	Primaire	2033	20	1 249 351.00	746 000.00	37 300.00	5 595.00	27 720.00	176.00		24 987.00	143 701.80	354.316.1	60 000
Valeyles	Primaire													
	Primaire													
	Primaire													
Totaux des indemnités locaux versées aux Communes														
52 175 203.97 20 401 737.00 1 042 025.62 140 730.60 1 028 586.85 263.00 81 258.00 2 300 806.32 354.316.4 960 000														
CSR-BN	2021	2050	2051	30	14 000 000.00	10 000 000.00	333 300.00	125 000.00			17 000.00	755 300.00	354.316.4	315 000
Totaux des indemnités locaux ASIGE														
66 175 203.97 30 401 737.00 1 375 325.62 265 730.60 1 308 586.85 263.00 81 258.00 3 056 106.32 354.316.4 1 275 000														

Rapport commission de gestion – Complément de budget d'août à décembre 2025

Objet :	Rapport annuel de la commission de gestion		
Date et heures de la séance :	Mercredi 9 avril 2025	Début : 19h00	Fin : 21h45
Lieu de la séance :	Rue du Jura 14 – 1422 Grandson		
Président-e / Rapporteur-e :	Joël Jeanneret		
Membres de la commission présents :	Cédric Nussbaumer, Léa Beuret, Pietro Palmieri		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Corinne Baltar		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, David.Romero, Marie-Christine Robba, Fabian Gagnebin, Claude Ecuyer		
Invité(s)	Virginie Chardon (Boursière de l'ASIGE)		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion s'est réunie une première fois le 18 mars avec le CODIR pour une explication préliminaire sur la construction du budget sur 17 mois. En vue du passage au Modèle Comptable Harmonisé de 2^e génération.

Le CODIR nous a informé qu'ils ont été autorisés par le canton à présenter un budget prolongé de 5 mois afin de faire la transition à l'année comptable civile imposée par MCH2. La commission note que le canton a rappelé qu'il conviendra de modifier ultérieurement les statuts afin de prévoir un exercice qui débutera le 1^{er} janvier et terminer au 31 décembre. Les statuts de l'ASIGE laissent cette compétence à notre assemblée (selon art. 12 al. 7 de nos statuts).

Nous n'avons pas de remarques particulières sur les éléments du budget. Ceux-ci étant pour la majorité issus d'une règle de trois du budget 2024/2025 déjà validé, avec des ajustements lorsque cela était nécessaire (éléments connus, facturés,...). De plus, nous saluons l'effort de présentation des comptes par l'ajout d'explications dans les tableaux présentés.

La commission de gestion constate, pour les secteurs primaires et secondaires, que les produits progressent de manière plus importante que les charges.

Nous confirmons qu'à l'assemblée d'automne le budget 2026 sera présenté au format MCH2 et, à la séance de printemps, seront revus et acceptés les comptes 2024/2025 au format MCH1. Cette évolution permettra une meilleure coordination avec les autres services et facilitera l'élaboration des budgets communaux.

Concernant les articles 1, 2 et 3 : La commission fait remarquer que les articles 1,2 et 3, bien qu'en lien avec le budget, traitent d'investissements et d'amortissement, respectivement sur 4 et 3 ans. Après discussion il a été convenu de laisser ces articles tels que présentés dans ce préavis.

Comme déjà mentionné lors de l'acceptation du *préavis 3/2023 – Ecole provisoire de Champagne sur le site Derrière Ville*, les modules seront propriétés de l'ASIGE.

La Commission de gestion remercie les membres du CoDir, ainsi que Madame Chardon, pour le travail effectué en amont de la séance et pour les échanges clairs et transparents.

La Commission de gestion propose à l'assemblée :

- Article 1 : d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 4 ans au lieu de 3, l'investissement inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.
- Article 2 : d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement complémentaire inhérent au coût global des travaux (amortissement et intérêts) de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 115'000.-.
- Article 3 : d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement inhérent au coût global des travaux de l'extension de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 250'000.-.
- Article 4 : d'adopter le budget complémentaire de l'ASIGE pour la période d'août 2024 à juillet 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 150'800.-, un total de revenus de CHF 203'950.-, soit un total en faveur des communes membres de l'ASIGE de CHF 53'150.-.
- Article 5 : d'adopter le budget de l'ASIGE pour la période d'août 2025 à décembre 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 3'067'400.-, un total de revenus de CHF 87'800.-, soit un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 2'979'600.-.

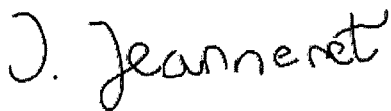
Pour le rapport de la commission de gestion :



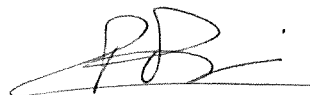
Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



M. Pietro Palmieri